



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/9-Rev1
24 avril 2025

Lyon, 6–8 mai 2025
Format hybride

DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :
A. INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE POUR LA PLATEFORME INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE
DU CIRC
B. DEPENSES DE PERSONNEL
C. NOUVEAU SYSTEME ERP (ENTREPRISE RESOURCE PLANNING)

A. INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE POUR LA PLATEFORME INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE
DU CIRC

1. La plateforme informatique scientifique du CIRC a été conçue dans le but de fournir une infrastructure centralisée partagée et économique pour le stockage et l'analyse des données scientifiques. Elle offre aux chercheurs un accès à des ressources informatiques hautes performances et sécurisées basées sur des outils modernes et les bonnes pratiques, garantissant ainsi la conformité aux normes internationales de protection des données et soutenant le travail du Centre en faveur d'une recherche sur le cancer collaborative et axée sur les données.
2. La plateforme informatique scientifique constitue la pierre angulaire du travail scientifique du CIRC dans la mesure où elle permet aux chercheurs de traiter de manière efficace des jeux de données toujours plus complexes. Elle est en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025 car elle favorise une recherche de haute qualité, encourage la collaboration entre les différentes disciplines scientifiques et soutient les initiatives de science ouverte.
3. Cette plateforme a été initialement financée par le Fonds spécial du Conseil de Direction en 2020 (voir le document [SC/56/4](#) et la [résolution du Conseil de Direction GC/62/R15](#)), différentes Branches du CIRC ayant par la suite apporté une contribution. Depuis sa création, la plateforme n'a pas cessé de croître en termes de projets hébergés, de données stockées et d'exigences informatiques, devenant une infrastructure scientifique essentielle pour le CIRC (voir le [document relatif à l'étude de cas sur la plateforme informatique scientifique](#), page 45, pour plus d'informations).
4. La plateforme contribue également à la transition du CIRC vers une science ouverte (voir le document [SC/60/7](#)) en offrant aux chercheurs tiers un moyen d'accéder à distance et de manière sécurisée aux données du CIRC. Cet objectif répond également aux exigences de différents organismes de financement, qui souhaitent que le CIRC partage avec des chercheurs externes les données scientifiques produites dans le cadre des projets qu'ils financent. Cette vision est conforme

au principe consistant à rendre les ressources et les données scientifiques « aussi ouvertes que possible, aussi fermées que nécessaires », favorisant ainsi la collaboration internationale tout en respectant les contraintes légales et éthiques.

5. La plateforme fonctionne comme une ressource partagée mise à disposition par le Groupe de travail Technologies de l'information du Comité directeur de la science des données (DSSC). La Directrice de l'Administration et des finances en est officiellement l'autorité dirigeante tandis que le DSSC exerce une activité de conseil, fournissant des orientations stratégiques pour la prise des décisions clés. Le DSSC travaille en étroite collaboration avec la Directrice de l'Administration et des finances afin d'assurer la conformité de la plateforme aux objectifs stratégiques du CIRC, garantissant ainsi une gestion opérationnelle et une affectation des ressources efficaces.

6. Les serveurs informatiques qui constituent la colonne vertébrale de la plateforme ont été installés en janvier 2018 et approchent désormais de la fin de leur durée de vie. L'infrastructure actuelle ne suffit plus pour prendre en charge de manière efficace les activités scientifiques du CIRC, et le remplacement de ces serveurs est indispensable pour assurer la continuité, l'efficacité et l'évolutivité de la plateforme.

7. Cette demande de financement, qui s'élève à 250 000 euros, porte sur l'achat de nouveaux serveurs informatiques, notamment de serveurs équipés d'une unité centrale graphique (GPU) hautes performances conçue pour les analyses par IA, ainsi que d'éléments d'infrastructure générale (réseau, alimentation, câbles) et de services de maintenance des serveurs pour une durée de cinq ans. Ces serveurs fourniront 2000 cœurs informatiques, 15 To de RAM et un réseau de 25 Gbps qui s'intégreront au système de stockage récemment mis à niveau (voir le document [SC/60/6](#)). En parallèle, la Directrice de l'Administration et des finances, les Services du budget et des finances (BFO) et les membres du DSSC travaillent à l'élaboration d'un système de recouvrement des coûts afin de supporter le coût de fonctionnement et la durabilité à long terme de la plateforme informatique scientifique. Cet investissement permettra au CIRC de s'assurer de la capacité de la plateforme à répondre aux exigences informatiques actuelles et futures de ses projets scientifiques, tout en soutenant sa mission d'une science ouverte.

B. DEPENSES DE PERSONNEL

8. Le paysage financier mondial a considérablement évolué ces derniers temps, présentant des défis qui ne pouvaient être anticipés lors de la planification initiale du Projet de programme et de budget 2024–2025 du CIRC, au début de l'année 2022. A cette époque, l'établissement du budget, en particulier pour ce qui est des coûts salariaux, était basé sur les tendances passées, l'environnement économique étant alors plus stable. La situation mondiale a toutefois considérablement évolué depuis, entraînant une forte augmentation de l'inflation et des coûts salariaux qui n'avait pas été anticipée dans le budget initial.

9. L'impact de cette augmentation des coûts s'est déjà fait sentir en 2024. Si les pressions inflationnistes se sont quelque peu stabilisées, les coûts salariaux élevés représentent encore un passif financier considérable. Ainsi, pour le seul budget ordinaire, l'augmentation totale des coûts salariaux, tenant compte des prévisions jusqu'à la fin de l'exercice biennal en cours, représente près

de six millions d'euros. Un financement supplémentaire est nécessaire pour faire face à cette augmentation du passif. En 2024, l'augmentation du passif correspondant aux coûts salariaux a été couverte par les économies réalisées *via* la mise en œuvre de mesures d'efficacité telles que la réorganisation du budget des postes vacants et la redéfinition des priorités associées. Néanmoins, un déficit de 1,5 million d'euros reste à combler d'ici la fin de l'exercice.

10. Pour ce faire, une demande d'approbation d'utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir l'augmentation des coûts salariaux est soumise au Conseil de Direction. Cela permettrait de répondre aux exigences financières et garantirait la poursuite ininterrompue des activités du Centre jusqu'à la fin de l'exercice biennal.

C. INVESTISSEMENT DANS UN NOUVEAU SYSTEME ERP

11. Le CIRC utilise actuellement une version limitée et assez ancienne du système SAP (système de gestion financière, des ressources humaines et des achats). Cette version du système SAP est obsolète et sa maintenance ordinaire cessera d'être prise en charge en décembre 2027. Ce système SAP ne peut pas faire l'objet d'une simple mise à niveau. Le fournisseur de logiciel impose le passage à un environnement cloud, ce qui équivaut à une nouvelle mise en œuvre en termes de coûts et de complexité. Il devient donc urgent de remplacer ce système par un autre système à la portée beaucoup plus étendue et fonctionnant sur une plateforme moderne et complète.

12. Par ailleurs, la portée du système SAP actuel étant très limitée, le CIRC s'appuie sur un certain nombre de systèmes autonomes qui ne sont pas intégrés les uns aux autres, ni même au système SAP. Cela crée des silos de données qui compliquent l'exécution des processus et l'établissement des rapports et génèrent des pertes de temps. Nombre de ces systèmes approchent par ailleurs également de la fin de leur durée de vie utile et doivent être remplacés de façon urgente. Procéder à de tels remplacements alors que le système ERP central doit lui-même être remplacé n'est pas pertinent sur le plan financier et entraînerait un double investissement lors de la mise en œuvre du nouveau système ERP. Cette approche fragmentée des systèmes d'administration nuit considérablement à l'efficacité, le personnel perdant un temps précieux à exécuter des processus pénibles et laborieux. Ce manque d'efficacité affecte la productivité globale, augmente les erreurs et nécessite de multiples contrôles manuels, ce qui entraîne au final une augmentation des coûts de mise en œuvre et un allongement des délais. L'absence d'intégration entre les systèmes nuit considérablement à la capacité du Centre à travailler de manière efficace et à prendre des décisions en temps opportun, d'où le besoin urgent de mettre en œuvre une solution plus moderne et rationalisée. Le système obsolète au niveau de maintenance dégradé présente par ailleurs des risques importants en termes de conformité et entretient les inefficacités opérationnelles qui nuisent à l'efficacité globale.

13. Le passage à un système ERP cloud moderne permettrait de remédier efficacement à ces problèmes. Un tel système faciliterait en effet les mises à jour régulières, améliorerait la sécurité et la capacité d'adaptation aux besoins en constante évolution du CIRC, et serait parfaitement en adéquation avec ses objectifs en matière de transformation numérique et sa feuille de route informatique. La mise en œuvre d'une solution cloud intégrée est indispensable pour remédier aux inefficacités actuelles et apporter des améliorations opérationnelles significatives avant que la

maintenance ordinaire du système SAP ERP Central Component (ECC) installé sur site n'arrive à terme, en 2027. Le lancement immédiat de ce projet est impératif.

14. Le CIRC avait au départ prévu de collaborer avec l'OMS afin de mettre en œuvre le système de gestion (BMS) de l'OMS. Toutefois, en raison de retards dans le déploiement du système BMS au sein de l'OMS et de divers problèmes techniques, cette approche n'est plus viable. Des discussions avec l'OMS ont par ailleurs révélé des contraintes importantes en termes de coûts ainsi que des restrictions fonctionnelles et techniques, cette solution n'étant dès lors plus adaptée au CIRC.

15. Compte tenu de ces contraintes, le CIRC a étudié d'autres options mises en place au sein du système des Nations Unies, ainsi que la possibilité de mettre en œuvre un système indépendant. Le partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le but de partager son infrastructure ERP, Quantum, un système cloud basé sur Oracle et développé pour une utilisation dans plusieurs agences des Nations Unies, constitue une opportunité intéressante.

16. Cette solution offre plusieurs avantages majeurs, notamment des économies d'échelle, car elle est déjà déployée et opérationnelle dans d'autres agences des Nations Unies. L'adoption de ce système ERP éprouvé permettrait au CIRC de bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques de ces agences, garantissant ainsi une mise en œuvre plus facile. Par ailleurs, le fait de partager Quantum, le système ERP du PNUD, allégerait la charge représentée par le développement et la maintenance d'un système indépendant, qui exigeraient un investissement important en termes de coût d'achat initial et de coûts de maintenance. Pour une petite organisation comme le CIRC, la collaboration avec des entités plus grandes représente l'approche la plus avantageuse, aussi bien en termes de coût initial que de coûts de fonctionnement, en particulier si l'on tient compte des coûts salariaux. Quantum offre par ailleurs des fonctionnalités avancées telles que l'analyse par IA, l'hyperautomatisation avec la technologie d'automatisation robotisée des processus (RPA) et l'apprentissage automatique, permettant ainsi d'être assuré de rester à la pointe de l'innovation. Le modèle de licence modulaire de sa plateforme est particulièrement souple et permettrait au CIRC de mettre en œuvre des modules supplémentaires, si nécessaire, et de faire ainsi évoluer la solution ERP en fonction de l'évolution de ses besoins.

17. Un atelier découverte consacré aux différentes fonctionnalités de l'outil Quantum a été organisé par le PNUD à l'attention du CIRC. Les fonctionnalités se sont avérées correspondre aux besoins du CIRC. L'objectif est d'utiliser cet outil en adoptant une approche basée sur la mise en œuvre de modèles et en procédant à une personnalisation minimale, et à profiter de cette modernisation pour affiner les politiques, procédures et processus du CIRC en les rendant plus efficaces. Une telle approche est économique et facilitera les mises à jour futures du système tout en réduisant les risques associés à la maintenance et aux mises à niveau.

18. Une proposition technique et financière initiale incluant une estimation du coût de mise en œuvre et des coûts de maintenance annuels a été reçue du PNUD. Le CIRC travaille en collaboration avec le PNUD à l'élaboration d'un plan de projet détaillant le coût total de possession pour le CIRC. Si les coûts de maintenance annuels seront inclus dans la planification budgétaire du prochain exercice biennal, le Secrétariat demande pour les coûts restants une allocation ponctuelle de 5 millions d'euros à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction. Ce budget inclut le coût d'investissement initial, y compris les coûts de mise en œuvre par le PNUD, les éventuels coûts de

tiers, tels que les coûts liés aux interfaces et à la migration, le recrutement de personnel de remplacement au sein du CIRC, ainsi qu'une marge pour les dépenses imprévues survenant pendant la phase de mise en œuvre. La Directrice rendra compte de l'utilisation de ces fonds au Conseil de Direction lors de ses prochaines sessions.

D. Examen par le Conseil scientifique

19. Le Conseil scientifique a pris note que l'achat de nouveaux serveurs informatiques permettrait au CIRC de s'assurer de la capacité de la plateforme informatique scientifique à répondre aux exigences informatiques actuelles et futures de ses projets scientifiques tout en soutenant sa mission d'une science ouverte.

20. Le Conseil scientifique a pris note qu'un système de recouvrement des coûts était en cours d'élaboration afin de supporter le coût de fonctionnement et la durabilité à long terme de la plateforme informatique scientifique.

21. Le Conseil scientifique a pris note qu'une demande d'allocation de fonds à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir le déficit du budget du personnel pour l'exercice biennal 2024–2025 et pour investir dans un nouveau système ERP serait soumise au Conseil de Direction.

22. Le Conseil scientifique a recommandé au Conseil de Direction d'approuver l'attribution d'un montant de 6,75 millions d'euros à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction en soutien aux demandes de la Directrice.

E. Budget demandé

23. Le Conseil de Direction est invité à approuver, lors de sa 67^e Session de mai 2025, l'attribution d'un montant de 250 000 euros pour l'achat d'une infrastructure informatique pour la plateforme informatique scientifique du CIRC décrite à la Section A, ainsi que l'attribution d'un montant de 1,5 million d'euros pour les dépenses de personnel décrites à la Section B et d'un montant de 5 millions d'euros pour l'investissement dans un nouveau système ERP décrit à la Section C.

| | Coût approximatif (€) |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Infrastructure informatique pour la plateforme informatique scientifique du CIRC | 250 000 |
| Dépenses de personnel | 1,5 million |
| Investissement dans un nouveau système ERP | 5 millions |
| Budget total demandé | 6,75 millions |